

 Le Grand Lyon
qui dialogue



DEBAT RETROPROSPECTIF

Février 2010

DÉBAT RÉTROPROSPECTIF
de février 2010
Compte-rendu
par Caroline Januel

« Le Grand Lyon qui dialogue »

Débat rétro-prospectif
Vendredi 12 février 2010 de 8h30 à 13h00
(Lieu : Salle du Conseil de l'Hôtel de Communauté)

► **8h30** Accueil café

► **9h00** Ouverture

Jean-Yves Latournerie, Directeur général des Services du Grand Lyon
et **Denis Bernadet**, animateur du débat

► **9h25** Vidéo 1

► **9h30 Table ronde n°1 : Dialoguer avec la société : toute une histoire !**

Dialogue entre trois figures (deux militants et un ancien élu) témoignant de l'histoire du dialogue entre les institutions et la société civile dans l'agglomération lyonnaise : conciliation, bienséance, porosité, mais aussi conflits, rapports de force.

- Des luttes menées dans les années 1960 aux modalités de dialogue d'aujourd'hui : quels changements ? 10'

Régis Neyret, *Président d'honneur de la Renaissance du Vieux Lyon et fondateur de Patrimoine Rhônealpin*

- La relation militants / élus / techniciens 10'

Jean-Pierre Aldeguer, *ancien directeur de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes, ancien directeur adjoint de l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, ancien directeur de la Fédération Habitat et Humanisme*

- Millénaire3 et le Conseil de développement : bascule vers une démocratie plus participative 10'

Jacques Moulinier, *ancien Sénateur du Rhône, ancien Vice-président du Grand Lyon de 1977 à 2001 (successivement en charge de l'urbanisme, des nouvelles technologies de communication, du développement économique et international, de la stratégie d'agglomération), ancien Président du Conseil de développement du Grand Lyon*

Échanges avec la salle 15'

► **10h15** Vidéo 2

► **10h20 Table ronde n°2 : Participation citoyenne et démocratie : mise en perspective**

Éclairages de chercheurs sur la mise en perspective historico-politique des concepts liés à la participation citoyenne ou les fondamentaux de la question démocratique.

- Représentation, souveraineté, société civile, délibération, gouvernance, parties prenantes : le temps long de la maturation de la démocratie 10'

Philippe Dujardin, *politologue chercheur au CNRS, conseiller scientifique de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public*

- Quand la participation citoyenne émerge comme ambition contemporaine ou la montée en puissance de « l'impératif participatif » 15'

Loïc Blondiaux, *professeur au Département de sciences politiques de la Sorbonne et à l'Institut d'Études Politiques de Lille, auteur de nombreux ouvrages sur la démocratie participative*

Échanges avec la salle 15'

► **11h00** Vidéo 3

► **11h05 Table-ronde n°3 : Un dialogue sans cesse renouvelé : pratiques et expérimentations**

Témoignages de praticiens sur les effets des démarches participatives mises en œuvre sur des politiques publiques ou des projets d'aménagement, la pluralité des méthodes et des scènes concernées et les défis à relever.

- Quelle portée et effets des démarches participatives à l'échelle métropolitaine sur la planification urbaine ?

Questionnements issus de l'étude comparée réalisée dans le cadre du programme de recherche « développement durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal » (2006-2008) 10'

Lila Combe, doctorante en urbanisme à l'Institut d'Urbanisme de Lyon

- Les apports de l'expérience de la concertation sur le projet d'aménagement des Berges du Rhône 10'

Emmanuelle Sibué, chargée de mission Conseil qualité et économie de l'aménagement et ancienne chef de projet Berges du Rhône au Grand Lyon

- Quelles scènes de dialogue pour construire une politique de l'habitat ambitieuse et partagée ? 10'

Rémy Nouveau, directeur de l'habitat et du développement solidaire urbain au Grand Lyon

- Le Plan Climat, creuset de formats renouvelés de participation et d'initiatives citoyennes 10'

Pierre Crépeaux, chef de projet Plan Climat au Grand Lyon

- L'expérience de la Région Rhône-Alpes de l'organisation d'ateliers citoyens : les apports de formes renouvelées de dialogue citoyen à l'élaboration des politiques publiques 10'

Marianne Le Roux, chargée de mission démocratie participative à la Direction de la Prospective, de l'Évaluation et des Relations aux Citoyens de la Région Rhône-Alpes

Échanges avec la salle 20'

► **12h15 Vidéo 4**

► **12h20 Réactions d'élus et du Président du Conseil de développement 20'**

Olivier Brachet, Vice-président du Grand Lyon en charge de la politique de l'habitat et du logement social

Jacky Darne, Vice-président du Grand Lyon en charge des ressources et des institutions

Jean Frébault, Président du Conseil de développement

► **12h40 Vidéo 5**

► **12h45 Conclusion du débat et ouverture : construire ensemble une nouvelle étape de la participation citoyenne au Grand Lyon 15'**

Gérard Claisse, Vice-président en charge de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers

INTRODUCTION

Dans le cadre du 40^{ème} anniversaire du Grand Lyon, plusieurs débats rétrospectifs ont été organisés afin de mobiliser les agents, élus et partenaires de la Communauté urbaine sur les enjeux d'avenir de l'agglomération :

- « La ville qui s'invente » (mars 2009) ;
- « L'agglomération qui innove » (juillet 2009) ;
- « Quand les services urbains font l'agglomération » (novembre 2009) ;
- « Le patrimoine autrement dit. Construire de la valeur dans l'agglomération » (décembre 2009).

Les débats rétrospectifs ont permis à la communauté professionnelle qui s'est rassemblée à plusieurs reprises, de prendre conscience du chemin parcouru après 40 ans d'existence, des évolutions permanentes qui ont façonné le Grand Lyon et des enjeux qui sont aujourd'hui les siens... Outre les enseignements que nous avons pu tirer de la richesse des débats, ils sont également l'occasion de conforter les valeurs professionnelles des agents de la Communauté urbaine.

A chaque reprise, des vidéos et des récits d'expériences ont fait parler le passé pour éclairer et alimenter les débats centrés sur le futur de l'agglomération. « **Le Grand Lyon qui dialogue** » a clôturé ce cycle. Cette rencontre a, à la fois, permis de mesurer le chemin parcouru en matière de dialogue public et de la participation citoyenne, d'identifier les difficultés de cet exercice et les perspectives d'évolution.

Comme **Jean-Yves Latournerie**, Directeur Général des services du Grand Lyon, l'a rappelé en guise d'introduction, ce n'est pas un hasard si le cycle de débats rétrospectifs se clôture par le thème de la participation citoyenne, car la dimension rétrospective est importante dans l'histoire du dialogue avec la société civile au Grand Lyon. Lyon 2010 a ouvert la planification urbaine à la diversité des acteurs et des expertises de l'agglomération. Puis, la démarche Millénaire 3 a peu à peu impliqué les citoyens et le monde associatif dans l'élaboration du projet d'agglomération, à travers notamment des « cahiers » et des « journées de prospective », et a conduit à la création du Conseil de développement en 2001. La création d'une direction dédiée, aujourd'hui rebaptisée Direction de la prospective et du dialogue public, témoigne de ce chemin parcouru en matière de participation citoyenne et d'écoute sociétale. La Direction de la prospective et du dialogue public anime aujourd'hui un certain nombre de dispositifs de participation du Grand Lyon, aux côtés des directions opérationnelles, et poursuit son travail de veille et d'expérimentation de nouveaux modes de participation citoyenne.

Après ces années de pratique de la participation citoyenne, une chose est sûre : « **le dialogue avec l'extérieur de l'institution n'est jamais acquis car il ne va pas de soi** »¹. L'écoute et la compréhension mutuelle ne sont pas toujours faciles à obtenir entre professionnels, habitants et élus. Le temps de la participation, le temps des projets et les besoins des citoyens usagers se télescopent parfois. En outre, le risque de rupture du dialogue entre les différentes échelles territoriales (le quartier - lieu de participation spontanée, l'agglomération - lieu de décision) est présent. Malgré cela, « **la participation citoyenne est une dimension enrichissante et irréversible de nos politiques publiques** »¹. **Même critiquée et imparfaite,**

même si elle est difficile à évaluer, la participation citoyenne porte ses fruits : elle favorise une meilleure adéquation des projets aux attentes, elle améliore la qualité de l'information émise par l'institution, elle légitime l'action des élus, elle nourrit le sentiment d'appartenance au territoire...

L'expérience nous enseigne que **le dialogue entre l'institution et les citoyens se construit pas à pas et évolue en permanence**, et ce, sur les quatre niveaux de l'action publique communautaire : la stratégie d'agglomération, les politiques publiques, les projets d'aménagement et les services urbains. A présent, **« nous sommes appelés à faire mieux »** a lancé **Jean-Yves Latournerie** comme un défi à chacun des participants, élus, techniciens, intellectuels et militants présents. « Évaluer nos méthodes », « conforter nos valeurs professionnelles », « conserver un esprit d'expérimentation », « renouveler nos publics » sont autant de pistes à emprunter pour construire collectivement « l'Acte II de la participation citoyenne » au Grand Lyon.

Caroline JANUEL

1. Dialoguer avec la société : toute une histoire !

Les intervenants se sont attachés à cerner les principales évolutions des formes de dialogue entre les institutions et la société civile, propreS au contexte de l'agglomération lyonnaise. Ces évolutions sont à prendre en compte pour inventer de nouvelles formes de dialogue en adéquation avec les besoins de la société. La complémentarité entre les différentes scènes de dialogue, institutionnalisées ou non, a été mise en évidence en particulier.

Des capteurs en mutation, à écouter, à renouveler

Pour **Régis Neyret**, journaliste, président d'honneur de la Renaissance du Vieux-Lyon et fondateur de Patrimoine Rhônalpin, « on est passé en quelques décennies de l'information à la communication ». Hier, la presse jouait un rôle essentiel et respecté en délivrant à tous l'information. Aujourd'hui, la multiplication des supports (y compris les journaux gratuits, Internet, etc.) contribue à l'**émiettement de l'information**. Cette dimension encore récente n'a, semble-t-il, pas encore été intégrée par les institutions comme la société civile. Plus qu'hier, il faut aller chercher l'information et savoir évoluer dans une offre pléthorique.

C'est avec des exemples concrets que **Jean-Pierre Aldeguer**, ancien directeur de la MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion), ancien directeur adjoint de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise, a démontré l'**importance des techniciens-militants et des capteurs sociaux**. Ceux-ci garantissent de bonnes conditions de dialogue et permettent de « lever les filtres existants entre élus et habitants » en garantissant une approche transversale. Pour lui, le technicien n'a pas à choisir : il peut être tantôt militant aux côtés des habitants, tantôt du côté des institutions, selon les sujets. C'est par exemple, grâce aux militants associatifs, aux professionnels des Centres sociaux et à l'ensemble des professionnels engagés que les élites politiques et techniques ont pensé la rénovation urbaine de manière transversale et que les quartiers de la Guillotière ou de la Croix-Rousse sont devenus ce qu'ils sont. « Il est important que la collectivité se dote de capteurs sociaux pour entendre, ressentir et évoluer ». Par ailleurs, l'engagement militant des professionnels doit s'appuyer sur des réseaux où « les professionnels se rencontrent et se renforcent ».

A la transversalité et aux réseaux, il faut ajouter la confiance pour garantir de bonnes conditions de dialogue : « **aujourd'hui, le dialogue est parasité par l'absence de confiance et la peur** » regrette **Jean-Pierre Aldeguer**. Peut-être faudrait-il aussi ajouter un peu d'audace dans les pratiques professionnelles et, pour reprendre les mots de Christian Bobin, préférer parfois « une parole folle à une parole vaine » ?

L'organisation du pouvoir politique, à repenser pour faciliter le dialogue

Relatant les étapes clés du contexte politique des années 1970 à nos jours, **Jacques Moulinier** (ancien Sénateur du Rhône, ancien Vice-président du Grand Lyon de 1977 à 2001, successivement en charge de l'urbanisme, des nouvelles technologies de communication, du développement économique et international, de la stratégie d'agglomération, ancien Président du Conseil de développement du Grand Lyon) a montré combien le contexte politique et administratif a changé : nouvelle génération d'élus, renouvellement de la planification urbaine, **changement d'état d'esprit en particulier vis-à-vis de la participation de la société civile**, occasionnelle et permanente... Mais hier, les associations et les habitants pouvaient avoir des liens directs avec les élus. Aujourd'hui, le dialogue est plus difficile, notamment en raison de la multiplication des interlocuteurs (40 vice-présidents

au Grand Lyon, 21 adjoints au Maire de Lyon) et de « l'atomisation du pouvoir politique », commencés sous Raymond Barre. Or, comme l'explique **Jacques Moulinier**, « un exécutif resserré est tout à fait fondamental pour le dialogue ». En outre, **Régis Neyret** fait remarquer à l'auditoire que « plus le dialogue avec les élus devient difficile, plus le recours à la judiciarisation se développe, comme aux États-Unis. Ce qui retarde les décisions et donne aux tribunaux un nouveau pouvoir ».

Jacques Moulinier estime enfin que « **la concertation ne doit pas être trop organisée pour laisser des espaces de liberté**. Les élus doivent créer des contacts avec le monde extérieur grâce aux différents capteurs précédemment évoqués et être attentif aux populations qui ne s'expriment pas ». Pour la réflexion à venir sur la région métropolitaine, il formule le souhait d'une réflexion « participative, ouverte sur les partenaires extérieurs ».

2. **Participation citoyenne et démocratie : mise en perspective**

Jugeant tous les deux l'appellation « démocratie participative » impropre, Philippe Dujardin et Loïc Blondiaux ont exploré les concepts liés à la participation citoyenne en montrant combien les termes utilisés (participation, représentation, démocratie...) peuvent être trompeurs. Les intervenants ont expliqué le paradoxe de la participation citoyenne : en quoi « l'impératif participatif » est-il un phénomène aussi critiquable qu'irréversible ? Loïc Blondiaux s'est ensuite efforcé de dégager des pistes pour progresser.

La « démocratie participative », des termes à la mode mais impropres ?

L'intervention de **Philippe Dujardin**, politologue au CNRS et conseiller scientifique de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon, a permis de comprendre les évolutions en cours sous motif dit de démocratie participative : « nous sommes en train de changer de temps, de toucher aux fondements mêmes de l'espace public qui se sont construits à partir du 17^{ème} siècle ». Il l'explique en interrogeant cinq couples de termes : impératif/représentatif, individus/corps (représentation des individus ou des corps), mono/bicamérisme (qu'en est-il de notre système politique ?), souveraineté/co-souveraineté et démocratie/gouvernance.

• Mandat impératif ou représentatif ?

« Il est question ici du mandat, de la nature même de la relation entre le mandant, celui qui donne droit de faire en son nom, et le mandataire, le bénéficiaire du mandat. Pourquoi parler de la question du mandat ? Parce qu'elle est tout à fait préjudicielle. Au printemps 1789, bien avant qu'une Constitution puisse être imaginée, la question est : les trois ordres que le Roi a convoqués vont-ils siéger séparément ou réunis ? S'ils siègent séparément, le Tiers est minoritaire, s'ils siègent réunis, le Tiers a des chances de devenir majoritaire. Et le débat s'engage entre deux grands personnages, le Comte d'Entraigues, qui représente la noblesse du Vivarais mais qui est par ailleurs favorable au Tiers, et l'abbé Sieyès. La question se pose alors : peut-on amalgamer les ordres qui ont été convoqués à Versailles ? Le Comte d'Entraigues va répondre négativement car il se dit tenu par la nature de son mandat : ses mandants, assure-t-il, ne lui ont pas donné le droit de répondre en faveur de l'amalgame, son mandat est impératif. Et Sieyès de répondre qu'il faut désormais concevoir le mandat comme "représentatif", la représentation ayant pour objet ce qui est "commun". Le paradoxe historique est que tout au long du 19^{ème} siècle, la gauche et l'extrême-gauche républicaines prennent les arguments que les aristocrates avaient un temps utilisés pour légitimer l'usage du mandat impératif : gauche et extrême-gauche républicaines exigent que l'élu revienne régulièrement devant ses électeurs pour rendre compte de l'application de son programme, de l'effectivité de la profession de foi qu'il a affichée.

L'ordre politique qui est le nôtre, tel qu'il a été imaginé en 1789, puis établi par les constituants français, n'est pas démocratique, il n'a pas été voulu démocratique. Sieyès en donne les raisons, notamment démographiques : **la démocratie est applicable dans un petit Etat**, éventuellement un canton suisse. Rousseau, quant à lui, pensait ce régime réservé "aux anges et aux dieux". Quant à la cité athénienne, si elle s'est prêtée à l'acte démocratique, c'est pour autant que les esclaves libéraient les citoyens de toutes les tâches serviles...

Il y a incompatibilité entre le système démocratique et ce qui est toujours notre système politique : un système représentatif».

• **Représentation des individus ou des corps ?**

« La réponse doctrinale, formulée notamment par l'abbé Sieyès, est fort simple "on ne peut représenter que ce qui est commun", c'est-à-dire des individus autonomes, non dépendants (les femmes, les enfants, les serviteurs sont exclus de la représentation car ils sont dépendants). Il y a donc éradication de tout ce qui fait obstacle entre l'individu et la représentation nationale, éradication des corps intermédiaires. Tout appareil partisan qui se constituerait est ainsi considéré comme une faction, donc incompatible avec l'espace représentatif en cours de constitution.

Le réel politique va rattraper très vite nos constituants et nos révolutionnaires puisque les affiliations vont se créer immédiatement. On voit tout de suite réapparaître la particularité géographique et/ou idéologique. Par exemple dans le Club dit des "Jacobins", réunissant, dans un ancien couvent, les députés bretons. Par exemple dans la désignation "Girondins". Plus tard, les comités électoraux, quand ils pourront se créer, répondront aux propriétés d'une circonscription électorale, induisant une certaine "géographie électorale".

Plus tard encore, les partis vont, eux, se réclamer explicitement de prétention confessionnelle, de prétention de classe, de prétention identitaire... ».

• **Notre système politique est-il mono ou bicamériste ?**

« La France a un système bicamériste "aménagé", pourrait-on dire, avec l'Assemblée nationale, le Sénat - qui représente les collectivités territoriales - et le Conseil économique et social qui n'a que voix consultative. La présence de ce dernier corps montre bien la nécessité de représenter des communautés d'appartenance professionnelle, culturelle, économique et sociale... Cet aménagement répond à une critique native, qui apparaît dès les années 1830 : le partage société civile/État, avec d'un côté l'individu, opérant dans la sphère "privée" dite des intérêts et des besoins, de l'autre le citoyen agrégé à d'autres citoyens ».

• **Souveraineté ou co-souveraineté, quelle est la visée de la représentation ?**

« Cent ans avant la France, l'Angleterre sous un ordre monarchique crée un principe et une réalité de co-souveraineté : la souveraineté va se trouver partagée entre le monarque d'une part et la représentation nationale de l'autre. De même dans les États fédérés et confédérés aujourd'hui, il y a un partage de souveraineté, un partage de compétences de type étatique. Initialement, en Angleterre comme aux États-Unis, le système représentatif est un système de co-souveraineté. La France fait exception en transférant intégralement, en 1792, la souveraineté sur une seule entité : le corps souverain républicain. Mais quel est l'objet de la souveraineté ? Il s'agit des compétences régaliennes : le droit de battre monnaie, de dicter la loi, de prélever l'impôt, et le droit de paix et de guerre. De ce point de vue, employer la formule "démocratie participative" n'a de sens que si l'on vide l'objet politique de tout contenu car le citoyen ne dispose pas de ces droits-là. Il n'en dispose qu'à travers la médiation du corps de ses représentants ».

• **Démocratie ou gouvernance ?**

« Nous sommes dans un système qui n'est pas démocratique mais représentatif. Mais nous sommes bien les témoins et les acteurs d'un processus de "démocratisation", entendu comme l'égalisation des conditions des uns et des autres. Plus exactement, le processus interdit de légitimer l'écart des positions et des revenus par le sang, l'origine, la confession...

Le vocabulaire contemporain, au Grand Lyon comme ailleurs, est le vocabulaire de la gouvernance : gouvernance économique dont on se félicite, gouvernance territoriale dont on se réjouit ou dont on apprécie les limites... Le vocabulaire utilisé est bien celui de la gouvernance plutôt que du gouvernement. Qu'en est-il de cet usage, à mes yeux intempestif, du vocabulaire de la gouvernance ? Nous avons affaire à une sorte de convention langagière mais pas seulement... On peut penser que l'emploi de ce vocable est l'indice

d'une recherche de modes de régulation politique qui ne répondent plus aux canons de l'institution étatique telle qu'elle s'est établie au 17^{ème} siècle en Angleterre et au 18^{ème} siècle en Europe continentale et aux États-Unis. L'emploi de ce vocable est aussi l'**indice d'une théorisation en cours, qui vient notamment du sociologue anglais Anthony Giddens**. Celui-ci a produit le concept d'une société de "parties prenantes" J'attire votre attention sur le fait qu'**une société de « parties prenantes » répond à un modèle de société qui est actionnarial, libéral**. A l'opposé, un Conseil de développement est la figure même du désintéressement, de la gratuité comme condition de production d'un espace public où ce sont les ami(e)s, les amateurs de la chose publique qui le promeuvent. De ce point de vue, le bénéfice déjà considérable de ce que nous nommons par défaut " démocratie participative " est la participation de " tout-un-chacun " au processus d'inclusion dans l'espace public d'objets promis à la politisation ».

La participation citoyenne, une ambition contemporaine qui s'impose comme un impératif... mais non sans réticences

Saluant la « micro-culture de la participation » présente dans l'agglomération et la mise en perspective historique du débat, **Loïc Blondiaux** (professeur au département de science politique de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne) s'est attaché à expliquer le paradoxe de la participation citoyenne. Il s'agit d'une part d'un **phénomène qui semble irréversible, contraignant, en ce qu'il implique des transformations réelles de la manière de faire de la politique et de concevoir l'action publique**. En même temps, **l'impression de piétinement, le sentiment d'agacement et d'absence de résultats probants** dominant.

Comment analyser cet « impératif participatif » ? Il est tout d'abord indispensable de le penser dans les **évolutions profondes de notre société depuis les années 1970**. « Notre société est confrontée à des problèmes toujours plus complexes, à des controverses, des risques, etc. ». Elle est « de plus en plus réactive » : il est par exemple **de plus en plus difficile de passer en force, d'imposer des projets**. Elle est aussi « **de plus en plus exigeante** », en demande d'informations et d'expression : les citoyens s'expriment dès lors qu'ils sont concernés, sans pour autant souhaiter se substituer aux élus. Il existe pour chaque sujet des publics particulièrement « compétents et réflexifs ». Il y a bien une **demande diffuse de participation et de reconnaissance**. Dans le même temps, la reconnaissance juridique de la participation, notamment dans le domaine de l'environnement, qui témoigne de la valeur de la participation, relève plus du symbole que de l'obligation. Enfin, ces évolutions s'inscrivent dans un mouvement international.

Mais **« les réticences ne manquent pas et le bilan semble globalement négatif »**. **Loïc Blondiaux** évoque tour à tour les réticences - nettes - des élus, parfois nostalgiques d'un pouvoir fort, les réticences des experts et des techniciens, dubitatifs, devant adapter leurs pratiques professionnelles, déstabilisés dans leurs légitimités et les réticences des citoyens eux-mêmes doutant de l'utilité de leur participation... Ce constat a cependant été nuancé par les techniciens et chefs de projet présents, soulignant que nombre d'entre eux ne sont pas « frileux » dans l'exercice du dialogue et l'ont intégré dans leurs pratiques professionnelles. **Emmanuelle Sibué** a même fait remarquer que « des praticiens n'ont connu que la concertation » : on ne se situe donc plus dans le changement culturel. **S'il y a encore de la frilosité, elle s'explique par d'autres raisons que les postures individuelles, l'organisation de l'ensemble de la structure par exemple**.

Des pistes pour avancer

Clarifier les objectifs de la participation et les faire savoir

Il semble qu'il faille avant tout « clarifier les objectifs de la participation ». Que souhaite-t-on faire ? « Éviter le tribunal, contrôler la population, communiquer, faire du marketing... ». Pour **Loïc Blondiaux**, deux types de raisons justifient la participation. La première raison est « **politiser la société, fabriquer une citoyenneté active**, partir de l'idée que les sociétés meurent de l'indifférence des citoyens, de leur absence d'implication dans les affaires publiques ». La seconde est « **produire des décisions plus légitimes, mieux acceptées, produites d'une délibération entre acteurs sur un pied d'égalité, ayant intégré une plus grande diversité de points de vue** ». C'est pourquoi il vaut mieux parler de « **démocratie dialogique** » ou « démocratie délibérative ».

Préserver le pouvoir et tenir compte de la participation

Loïc Blondiaux pose la question de la traduction de la participation en décision : « comment à la fois préserver le pouvoir (et il semble qu'il y ait consensus pour cela) et **garantir la capacité d'influence de la participation** ? ». On ne pourra bien sûr régler une fois pour toutes cette question mais ceux qui mettent en place la participation doivent admettre qu'elle peut être une **valeur ajoutée**. Or, « ce n'est pas encore le cas, dans l'immense majorité des cas ».

Concier au-delà de la riveraineté, sans exclure

La question de l'échelle doit aussi être résolue pour faire progresser la participation citoyenne : « comment faire de la participation à une autre échelle que celle du quartier ? ». De même se pose la question des inégalités face à la participation : « comment faire pour que les structures de participation ne reproduisent pas les inégalités existantes, par exemple en marginalisant certaines populations ». Le débat avec l'assistance a conforté en particulier la nécessité d'écouter les personnes les plus éloignées du débat public. Si la Région Rhône-Alpes et le Conseil de développement du Grand Lyon ont déjà fait des démarches en ce sens, il reste encore beaucoup de choses à faire.

Cultiver la culture de l'échange

Un autre frein au dialogue -à lever au plus tôt- est le manque de culture de l'échange. En France, l'apprentissage de la discussion et de la confrontation des idées est absent des programmes scolaires où l'échange oral et la délibération ne sont absolument pas valorisés. **Jean-Pierre Aldeguer** ajoute enfin une dimension plus sensible aux objectifs du dialogue : « se laisser toucher par l'autre, laisser place à l'inattendu et induire une transformation personnelle sans laquelle toute transformation sociale est impossible ».

3. **Un dialogue sans cesse renouvelé : pratiques et expérimentations**

Partant de leurs pratiques de la participation, les intervenants se sont efforcés de dresser un tableau sans complaisance des effets des démarches participatives. Leurs expériences ont fait écho aux résultats d'une étude comparée, réalisée dans le cadre du programme de recherche « développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal »². Des enseignements, notamment sur le plan méthodologique, ont été tirés de ces confrontations d'expériences

Des méthodes à l'épreuve

Emmanuelle Sibué, ancienne chef de projet Berges du Rhône au Grand Lyon, est revenue sur la concertation sur ce projet qu'elle juge aujourd'hui « à la fois emblématique et trompeuse » : emblématique car il s'agissait d'un projet d'hyper-centre qui a suscité une véritable volonté de concertation et s'inscrivait dans la Charte de participation, nouvellement lancée au Grand Lyon ; trompeuse car il s'agissait d'un grand projet de mandat, assez spécifique, à partir duquel il est difficile de tirer tous les enseignements nécessaires face aux difficultés de la participation citoyenne. En revenant sur les piliers de la concertation sur le projet Berges du Rhône, **Emmanuelle Sibué** en a montré sa singularité :

- « le mode de faire du projet » - des marchés de définition³ ont été utilisés car ils permettaient non pas de choisir une esquisse définie ou contractuelle, mais une équipe et une démarche de projet laissant le champ très ouvert à la concertation. De fait, il n'y a pas eu de rupture avant, pendant et après la concertation. Par exemple, « chaque réunion de concertation s'ouvrait sur un tour de table des ressentis de chacun sur le lieu parce qu'il y avait un vrai enjeu de représentation collective de cet espace, puis les points plus techniques étaient abordés ».

- « le portage politique » - le projet Berges du Rhône a bénéficié de moyens importants, encore une fois difficilement transposables ou comparables à d'autres projets de l'agglomération. Le portage politique a permis de porter très clairement ce qui était non négociable, par exemple la suppression totale du stationnement, à propos de laquelle les riverains étaient particulièrement inquiets et parfois hostiles.

- « le portage technique » - le projet Berges du Rhône a grandement mobilisé les services du Grand Lyon et les individus, en nombre et en temps passé. Ce volontarisme n'est de fait pas reproductible systématiquement et reste exceptionnel.

Rémy Nouveau, Directeur de l'Habitat et du Développement Solidaire Urbain au Grand Lyon, rappelle que « la politique de la ville et la participation sont quasiment nées en même temps notamment parce qu'il s'agissait de régler des problèmes sociaux en travaillant sur l'aménagement de ces quartiers ». Une des particularités locales est que cette politique d'intervention sur les quartiers « prioritaires » a été portée non pas par les communes mais par le Grand Lyon. Cela signifie que les problèmes des Minguettes à Vénissieux ou de la Grapinière à Vaulx-en-Velin ne sont pas seulement les problèmes des Maires de ces communes, mais concernent l'agglomération toute entière. La prise en compte du territoire local est fondamentale : une structure intercommunale et la commune (où les Maires élus au suffrage universel sont considérés comme les plus légitimes pour aller discuter avec les habitants) peuvent avoir des points de vue bien différents sur une concertation concernant des problématiques de quartier. « La posture des élus municipaux par rapport au positionnement du Grand Lyon se construit avec le temps et n'est pas toujours simple. Il est intéressant de montrer les deux postures ».

²Programme dirigé par Mario Gauthier (Université du Québec en Outaouais) et Florence Paulhiac (Institut d'Urbanisme de Grenoble) entre 2006 et 2008.

³Forme de commande publique désormais illégale depuis l'arrêt du 10 décembre 2009 de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Les principaux enseignements de la participation citoyenne dans les politiques de la ville et de l'habitat sont :

- **la nécessité d'établir un diagnostic et de le partager avec les habitants ; comprendre comment les habitants**, jeunes, parents, vieux, vivent, et aller à leur rencontre, etc., prend du temps. Ensuite, il faut maintenir ce travail de dialogue avec les habitants et les associations car le diagnostic doit être dynamique et partagé. Aujourd'hui, « inviter les habitants et les associations est une évidence, l'important est de savoir si ce sont les bons acteurs, les bonnes personnes... et de ne pas tomber dans les réunions d'informations servant d'alibi... Il faut sans cesse être exigeant ».

- **la nécessité de confier la conduite du projet à des professionnels, urbanistes, concepteurs**, etc. « Les habitants ne peuvent le mener à bien même s'ils connaissent parfaitement leurs quartiers. C'est par le professionnalisme qu'on peut avancer même si ça se fait en concertation ». Ces propos ont été nuancés par plusieurs participants mettant en avant « la maîtrise d'usage des habitants », leur permettant tout à fait d'établir « leur » diagnostic.

- **la nécessité du temps long pour construire une culture du dialogue**, « 25 ans de travail avec les habitants ont permis de conduire à un consensus sur le diagnostic de l'habitat dans l'agglomération lyonnaise et de ce qui pourrait être développé. Mais, même s'il y a consensus, la mise en œuvre reste difficile, les recours contre une construction de logement HLM par exemple sont fréquents... ».

Enfin, **Rémy Nouveau** a attiré l'attention de l'auditoire sur « le rapport difficile et complexe que le monde adulte a avec les jeunes. Relève-t-il de la dette, de la culpabilisation ? Le sujet est complexe, et le dialogue difficile, avec des jeunes qui ne s'expriment pas ou à leur manière ».

Les effets inattendus des démarches participatives sur les politiques à l'échelle métropolitaine

« Dans de nombreux cas, on constate un effet modeste voire inexistant sur la décision finale concernant le contenu direct des projets et des politiques, doit-on pour autant s'arrêter là et conclure à l'inutilité de la démarche participative ? » interroge **Lila Combe**, doctorante à l'Institut d'Urbanisme de Lyon ayant participé à l'étude « développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal ». La réponse est non. De nombreux chercheurs invitent à s'écarter de la seule question de l'effet de la participation sur la décision finale pour **apprécier d'autres impacts de la participation, moins visibles, plus indirects ou opérant à plus long terme**.

Tout d'abord, le débat peut **mettre en valeur des thèmes émergents** ou « enjeux orphelins », non appropriés encore par la collectivité. A défaut d'être intégrés immédiatement dans les projets débattus, ces thèmes font l'objet de groupes de travail a posteriori et « pénètrent ainsi peu à peu les politiques urbaines ». C'est le cas par exemple à Montréal où la question de l'accessibilité universelle, portée par plusieurs associations dans des débats participatifs, a été intégrée dans le parti d'aménagement du plan d'urbanisme⁴. A Lyon, les travaux du Conseil de développement sur l'Agenda 21 ont mis en exergue l'enjeu très fort du vieillissement ; cela a participé à ce que la Mission Agenda 21 du Grand Lyon inclue cette thématique dans une enquête commanditée à l'Agence d'Urbanisme concernant près de 300 communes de la métropole lyonnaise.

Le débat permet aussi un **traitement plus transversal des sujets**, sur le plan politique comme sur le plan territorial.

Enfin, le débat **suscite des apprentissages collectifs, des participants mais aussi des élus et des techniciens** et le renouvellement des regards sur les sujets traités.

⁴Voir le rapport du programme de recherche : Gauthier M., Paulhiac f., (dir.), 2008, « développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal », rapport PUCA.

Des enjeux à saisir

• « **L'enjeu du débat permanent** » : comment éviter l'essoufflement et le manque de transversalité menaçant des débats toujours plus nombreux, permanents, et découpés ? Les débats se multiplient aux différentes échelles territoriales, sur différentes thématiques : « ce phénomène se renforce depuis la fin des années 1990 : plusieurs lois institutionnalisent de nouveaux dispositifs territorialisés, tandis qu'en parallèle les collectivités elles-mêmes multiplient les instances permanentes *ad hoc*. En complément des dispositifs ponctuels (enquête publique, concertation préalable...) se dessinent donc des débats au long cours » (Lila Combe). Cet éparpillement présente des risques : essoufflement des participants, des organisateurs, manque de transversalité, etc. Cet enjeu est complexe mais crucial pour assurer la cohérence entre les politiques urbaines.

En lien avec cet enjeu, **Emmanuelle Sibué** pose la question de la temporalité du projet et de la concertation : quand et comment s'arrête-t-on ? Jusqu'où souhaite-t-on aller ? Cela renvoie à la nécessité de clarifier les objectifs, de « définir les niveaux d'ambition selon les projets » afin de « clarifier l'organisation à mettre en place ».

• « **L'enjeu de l'échelle du débat et de son public** » : comment travailler à l'échelle intercommunale et refléter la diversité d'un tel territoire ?

Les dispositifs participatifs traitent des questions touchant différentes échelles territoriales et différents publics. Comme **Lila Combe** l'a précisé, « l'échelle intercommunale a ses spécificités » : représentation au second degré, relation au citoyen plus complexe, moindre politisation des débats qu'à l'échelle communale, maîtrise d'ouvrage de grands projets et de politiques qui impliquent des impacts à la fois à l'échelle du cadre de vie jusqu'à des enjeux d'envergure métropolitaine. Qui solliciter pour participer à un débat intercommunal de manière à refléter la diversité des points de vue impliqués ? Comment compenser les mécanismes de sélection qui se jouent particulièrement à cette échelle afin de sortir du débat d'experts ? **Emmanuelle Sibué** a été confrontée à cette question d'échelle sur le projet Berges du Rhône où il fallait concerter au-delà des seuls enjeux de la riveraineté. Dans ce cas de figure, le raisonnement par entrée thématique (les modes doux, l'environnement...) a été privilégié.

• « **L'enjeu du message** » : comment et que construire collectivement ?

Un dispositif participatif doit-il chercher à produire du consensus ou faire émerger les contradictions et les oppositions à un projet ou une politique ? A Montréal, une instance indépendante organise le dialogue entre la population et l'institution. Cette manière de faire favorise l'expression des points de vue individuels et des contradictions, mais complexifie la traduction de la participation en avis ou décision. Au Grand Lyon, la logique de construction collective prédomine avec les risques de lisser les divergences de points de vue ou de priorités et donc, les messages passés à l'institution. S'appuyant sur son expérience, **Rémy Nouveau** témoigne lui aussi d'une culture du consensus, et non d'une culture du débat. **Emmanuelle Sibué** rappelle qu'il est non seulement essentiel de clarifier les objectifs d'un dispositif participatif mais aussi l'organisation qui en découle.

• « **L'enjeu de la méthode** » : comment définir et renouveler ses méthodes ?

Comment capitaliser sur le long terme ?

En France, chaque territoire a pu construire et expérimenter ses propres méthodes participatives à défaut d'un modèle de référence, à la différence de la situation québécoise. « L'absence de modèle national a engendré des processus très différents d'inventions locales et de diffusion des pratiques entre collectivités ». Comment se construisent concrètement ces dispositifs, à travers quels phénomènes d'innovation, d'inspiration, de transferts de bonnes pratiques ? Comment capitaliser sur ces expériences : évaluation, échanges de bonnes pratiques, utiliser toutes les productions intellectuelles produites, etc. ?

Des outils renouvelés à adopter ?

Concerter pour construire collectivement une vision globale d'avenir

Pierre Crépeaux, chef de projet Plan Climat au Grand Lyon, a souhaité tout d'abord montrer le contexte singulier de sa mission. Le Plan Climat est un élément sectoriel d'une

politique de développement durable : il porte en particulier sur le double objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie et ce, à la hauteur de résultats, définis par des mesures législatives internationales. C'est un enjeu complexe qui pousse pour la première fois à inverser des tendances lourdes. Dans le cadre du Grenelle 2, les collectivités auront à établir des Plans Climat territoriaux. Or, le Grand Lyon, comme toute autre collectivité, n'a pas la maîtrise totale de ces facteurs : on estime sa marge de manœuvre directe ou indirecte à environ 25% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Cela signifie que le Grand Lyon est « le garant de la production de la vision stratégique globale qui va permettre à chacun des acteurs locaux de mettre en œuvre des actions. Cette vision doit être produite dans le cadre d'une gouvernance et en concertation avec les acteurs économiques, institutionnels et bien sûr les habitants ». Globalement, la moitié des consommations énergétiques des ménages relève de choix individuels directs. La dimension comportementale est au cœur du système dans la mesure où les technologies à elles seules ne permettront pas d'atteindre les objectifs de réduction.

D'une part, **la concertation doit se porter sur la vision globale d'avenir à des échéances régulières** (10 ans, 20 ans, etc.), ce pourquoi le Grand Lyon a associé le Conseil de développement à la construction de la vision stratégique d'agglomération. D'autre part, le Grand Lyon doit **aider à la diffusion de nouveaux modes de vie qui permettent d'aller vers « une sobriété énergétique »** (comme par exemple, les vélo'v). Ceci est bien sûr très délicat car il s'agit de faire comprendre aux habitants les enjeux et de les aider à cerner les bénéfices individuels et collectifs, à court et long termes, de tel ou tel changement de comportement.

La vigilance porte sur la nécessité d'assurer dans la durée le dialogue avec les habitants, qui n'ont pas vocation à devenir des « techniciens bis » ou des spécialistes de la question, en mettant en place un outillage pertinent pour assurer un niveau de connaissance et de force de propositions suffisants. L'association du Conseil de développement à l'élaboration de la vision stratégique globale permet à la fois de légitimer la démarche, en particulier par le processus d'acculturation, et construire pas à pas la méthodologie de mise en débat. Il est à noter que la méthode de concertation expérimentée avec le collectif de citoyens que représente le Conseil de développement est d'ailleurs en train d'être déclinée pour la mise en place du travail de conception de la vision stratégique d'agglomération avec les élus et les techniciens.

Concier pour obtenir un avis informé et argumenté sur une question précise

Marianne Le Roux, responsable de la démarche de démocratie participative à la Direction de la prospective, de l'évaluation et des relations aux citoyens de la Région Rhône-Alpes, a témoigné de l'expérience de cette collectivité sur **l'organisation d'ateliers citoyens** (cinq ateliers entre 2006 et 2009). Le propos d'un atelier citoyen est de produire un avis argumenté, écrit, destiné aux élus, et non une somme d'opinions. La question, volontairement précise, est choisie en fonction des politiques régionales et de l'actualité. Les participants sont tirés au sort dans l'annuaire téléphonique : un atelier est constitué de cinquante personnes au maximum. Celles-ci sont réunies généralement trois week-ends au siège de la Région pour se former au sujet et à la prise de parole, débattre et écrire l'avis collectif. Ce document a vocation à apporter un complément au débat et un éclairage supplémentaire aux élus.

Les principales difficultés rencontrées sont d'une part la méfiance (voire la défiance) des citoyens vis-à-vis de la démarche (il faut les convaincre de son utilité), et celle des élus, des techniciens et des experts vis-à-vis de ce qu'ils interprètent comme une remise en cause de leurs savoirs ; d'autre part la frustration possible des citoyens par rapport à l'investissement en temps demandé pour le résultat, un avis et non une co-décision.

L'outil semble efficace et apprécié si l'on en juge par l'assiduité des participants et le retour d'intérêt pour la chose publique exprimé par nombre d'entre eux. Nombreux sont aussi séduits par « l'aventure humaine » que cela représente. Concernant les effets de ces avis, là aussi le bilan est positif, trois avis ont été présentés en assemblée régionale par les panélistes eux-mêmes et le contenu de ces avis semble écouté par les conseillers régionaux.

4. **Paroles d'élus et du Président du Conseil de développement**

Olivier Brachet, Jacky Darne, tous deux Vice-présidents du Grand Lyon, et Jean Frébault, Président du Conseil de développement, ont réagi aux précédents échanges, insistant sur deux conditions essentielles pour construire une nouvelle étape de la participation citoyenne au Grand Lyon...

Mieux s'écouter, mieux se connaître

Olivier Brachet, Vice-président du Grand Lyon en charge de la politique de l'habitat et du logement social, et **Jacky Darne**, Vice-président du Grand Lyon en charge des ressources et des institutions, ont constaté que les problèmes, les difficultés et les satisfactions liés à l'exercice de la participation faisaient plus ou moins consensus. **Olivier Brachet** propose de commencer par « **mieux cerner nos particularités lyonnaises**, au sein de ce monde globalisé, afin de mieux les utiliser pour le dialogue ». Comme **Jean Frébault**, Président du Conseil de développement, l'a souligné, **l'histoire locale en matière de participation citoyenne est très riche**, elle prend tour à tour la forme de dialogues, de contestations, de coproductions, etc. mais, au final, « **le récit fait sens** ». La participation est bien sûr un processus qui ne cesse de se renouveler et d'évoluer. C'est pourquoi s'écouter est une recommandation qui sera toujours d'actualité, tant que des résistances au dialogue se feront sentir (la participation peut encore faire l'objet d'opposition forte) et tant que des personnes resteront éloignées du débat public.

Les intervenants se rejoignent sur la nécessité de « **savoir où trouver le pouvoir et d'entretenir le dialogue avec ses représentants** ». Mais cette question renvoie à une réflexion bien plus large : « qui détient le pouvoir et comment l'exerce-t-il ? ». Les sociétés sont politiquement fatiguées, le champ du politique est réduit. Dans ce contexte complexe au sein duquel la participation s'impose, **entendre les minorités et les divergences d'opinions** est difficile mais d'autant plus indispensable. Le risque de ne s'attacher qu'à l'avis général est réel.

Faire évoluer les pratiques : professionnaliser la participation

Pour construire l'intérêt général, il faut « **trouver ces divergences** » (**Jacky Darne**). Pour ce faire, seules **des équipes aux compétences multiples et indépendantes des élus, des techniciens et des habitants peuvent produire l'expertise « donnant les matériaux du débat »**. Cette méthodologie, proposée par **Jacky Darne**, nécessite bien sûr des procédures rigoureuses, du temps, des budgets, mais éviterait tous les biais reprochés à l'expertise professionnelle, à la maîtrise d'usage des citoyens, à la vision des élus... En bref, il s'agit de professionnaliser la participation : « informer (de nombreux élus ne le sont pas assez), se donner des règles, rechercher les dissensions, toujours dépasser les divergences par des négociations, des compromis, qui permettront d'avancer » (**Jacky Darne**).

Du côté des citoyens qui participent, **Jean Frébault** rappelle « la posture décalée » du Conseil de développement qui est attendue et appréciée des élus du Grand Lyon. En toutes libertés, d'expression et d'imagination, il s'agit bien d'apporter « un regard de profane » sur les sujets, venant enrichir et se confronter aux regards d'experts.

5. **Des pistes pour construire ensemble une nouvelle étape de la participation citoyenne au Grand Lyon**

Gérard Claisse, Vice-président en charge de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers, a exprimé sa vision de la représentation politique à l'heure de « l'impératif participatif ». Il est également revenu sur la question de l'échelle territoriale. Il a ensuite dégagé les pistes de progression au sein de Grand Lyon conduisant à « l'Acte II » de la Charte de la participation.

Une représentation politique forte permettant une citoyenneté active pour grandir en démocratie

« Actuellement, la démocratie dite représentative est chahutée et fragilisée. Si l'on veut grandir en démocratie ou poursuivre la démocratisation de nos sociétés, la représentation politique, qui est le fondement même de notre organisation politique, doit développer la participation citoyenne. **La responsabilité de l'élu est de répondre à la demande de participation en créant des offres diversifiées de participation.** Un modèle démocratique moderne doit être participatif et délibératif. **Si l'on veut une citoyenneté active, une délibération approfondie, il faut une représentation politique forte, forte sur ses valeurs, son projet et ses ambitions.** Dans la plupart des concertations où le négociable et le non négociable sont clairement posés, les processus vivent bien. Quand les choses restent floues en revanche, cela devient plus compliqué » (Gérard Claisse).

L'intercommunalité, une échelle difficile mais pertinente pour la participation

L'intercommunalité peut présenter des risques de « régression démocratique » dans la mesure où la participation à cette échelle territoriale est plus éloignée des circuits de décision que bien d'autres dispositifs participatifs locaux et hyper-locaux. Mais la Communauté urbaine exerce des compétences majeures qui concernent le quotidien des habitants, en cela, cette échelle est pertinente pour « jouer dans la proximité, expérimenter de nouveaux services, etc. ».

En outre, cette échelle présente l'avantage de « ne pas enfermer la question de la démocratie dans la proximité » et de « permettre la montée en généralité et en transversalité ».

Gagner en efficacité dans la conduite de l'action publique

Face à la complexité des questions actuelles et à l'incertitude de nos sociétés, le **besoin d'hybrider les trois expertises - politique, technique et d'usage** - est incontestable. « Elles sont complémentaires et conduisent à une action publique plus efficace, plus pointue, répondant mieux aux attentes, dès lors que l'on ne confond pas le rôle des unes et des autres ».

La concertation est le niveau de participation citoyenne choisi au Grand Lyon : il s'agit d'un processus intégré à la conduite de projet aidant à la conception, à l'appropriation des projets et à la décision. « La Charte de la participation a été un levier, il faut désormais poursuivre et approfondir la dynamique engagée, c'est-à-dire passer à l'Acte II de la Charte ». Gérard Claisse rejoint Jean-Yves Latournerie : « il ne s'agit pas forcément de faire plus mais de faire mieux ». L'Acte II va porter l'accent sur les six marges de progrès suivants :

- « anticiper davantage », nécessaire pour tous, élus, services et habitants ; les membres des conseils de quartier dans les communes réclament par exemple une feuille de route annuelle des projets concernant leur quartier afin de travailler en connexion ; il s'agit aussi de disposer de plus de temps pour proposer des méthodes et outils renouvelés ;

- « **formaliser** », mieux intégrer les dispositifs participatifs dans les processus délibératifs, c'est-à-dire rendre plus lisible la participation dans les engagements pris par l'exécutif communautaire au moment où se lancent les concertations et se font les bilans des concertations ;

- « **approfondir la consultation** », il faut développer des outils pour se mettre à l'écoute des majorités silencieuses (parce qu'ils n'ont pas le temps ou l'envie) et des minorités (les personnes exclues du débat public) ;

- « **innover** » en utilisant de nouvelles méthodes participatives, en particulier pour toucher les différents publics qui ne participent pas aux dispositifs proposés actuellement ;

- « **mieux articuler les échelles de la participation** » (quartier, commune, agglomération) ;

- « **évaluer** » afin de dissiper les doutes sur la capacité de partager l'efficacité des démarches avec élus, habitants et services techniques.

Si ce débat a contribué à montrer combien la participation est ancienne sur l'agglomération lyonnaise, nul doute que l'histoire se poursuit... L'Acte II de la Charte de la participation annonce d'ores et déjà une période de renouvellement et de professionnalisation de la participation.

Grand Lyon Prospective - www.millenaire3.com



Rendez-vous sur www.40ans.grandlyon.com
pour suivre le feuilleton des 40 ans du Grand Lyon

LE GRAND LYON QUI DIALOGUE